

Administration municipale · Rue de la Valle 19 · 2738 Court

032 497 71 10

contact@court.ch · www.court.ch

Heures d'ouverture:

Lundi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 18 h 00
Mardi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Mercredi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé
Jeudi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Vendredi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé



JOURNAL COMMUNAL

N° 13 | JUIN 2023

ÉDITORIAL

Ça se concrétise !



*Chères lectrices,
chers lecteurs,*

Ces derniers mois ont été intenses pour les membres du Conseil municipal et le personnel. De nombreux contacts ont été pris et beaucoup de séances ont été organisées avec nos différents prestataires pour la mise en place des grands projets de notre législature.

Comme vous avez pu le constater, la première partie des travaux du Plan d'aménagement des eaux de la Birse a débuté au centre du village. Ces travaux vont se poursuivre durant quelques années. Un chemin sécurisé a été mis en place pour les piétons, particulièrement pour les élèves et les enfants fréquentant l'école à journée continue.

L'étude relative à une nouvelle piste de mobilité douce permettant de traverser notre commune de bout en bout avance bien.

Côté halle de gymnastique, les plans sont quasiment prêts et la demande de permis de construire sera déposée dans les prochains mois. Cet important bâtiment de notre commune obtiendra, nous l'espérons, la rénovation qu'il mérite.

Le chauffage à distance va aussi de l'avant: le Conseil municipal a décidé de poursuivre le projet en créant une société anonyme, en étroite collaboration avec la Bourgeoisie de Court.

Pour que tous ces projets deviennent réalité dans notre commune, votre soutien sera crucial, notamment lorsque les différents crédits seront soumis au vote. Le Conseil municipal souhaite que chacun-e se sente concerné-e et donne son avis dans les urnes ou lors des Assemblées municipales.

À noter encore qu'une place d'apprentissage au sein de l'administration sera

mise au concours en automne pour la rentrée 2024 (pour autant que la création du poste soit acceptée lors de l'Assemblée municipale du 19 juin prochain). La formation nous tient à cœur et nous souhaiterions mettre les compétences de nos employé-e-s à profit de la jeunesse.

En ce début d'été, nous aurons également le grand plaisir de vivre ensemble la 50^e édition de la fête du village. Un merci particulier à toutes les sociétés et le comité d'organisation pour la préparation et la mise en place de cette manifestation. Nous nous réjouissons de vous y rencontrer nombreuses et nombreux !

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter bien du plaisir à lire ce journal communal. Agréable été à chacune et chacun.

*Nathalie Schranz
Maire de Court*



Changements au sein du personnel municipal

BIENVENUE À NICOLAS BÉGUELIN

Depuis le 1^{er} février 2023, l'administration municipale a le plaisir de pouvoir compter sur un nouveau collaborateur, dynamique et dévoué. Âgé de 38 ans, Nicolas Béguelin est titulaire d'un CFC d'employé de commerce et d'une maturité professionnelle commerciale. Il a travaillé au sein d'une étude d'avocat-notaires pendant quinze ans. Ses compétences professionnelles et humaines font de lui un employé déjà très apprécié. Nous lui adressons une cordiale bienvenue au sein de l'équipe du personnel municipal et lui souhaitons beaucoup de plaisir dans l'exercice de ses tâches.



COLLABORATION AVEC L'ORIF

En ce début d'année 2023, le Conseil municipal a lancé un partenariat avec l'Orif, organisation à but non lucratif ayant pour missions l'observation, la formation et l'intégration socioprofessionnelle de personnes atteintes dans leur santé ou en difficulté. L'Orif placera, durant des périodes prédéfinies, des personnes au sein du service technique de la commune (conciergerie, voirie). Il va sans dire que nous nous réjouissons de cette nouvelle collaboration qui souligne, une fois encore, l'importance que la commune de Court accorde à la formation et à l'intégration.

Pour de plus amples informations: www.orif.ch/fr.

Bastien Eschmann
Secrétaire municipal

Orif Intégration et
formation
professionnelle



ENVIRONNEMENT

Nouveau biotope



Le projet d'aménagement d'un nouveau biotope est né d'un concours lancé par Pro Natura Jura bernois en 2020. L'objectif de ce concours était d'encourager les communes du Jura bernois à créer de nouveaux espaces diversifiés, riches en espèces.

La commune de Court, par Cindy Marchand, cantonnière, a développé un projet de valorisation naturelle sur une surface d'environ 150 m², en bordure d'un ruisseau et de berges arborisées. Ce biotope se situe sur la parcelle n° 2203, à proximité de la route conduisant à Montoz.

Ce projet a retenu l'attention de Pro Natura qui s'est engagée à fournir les conseils appropriés et à rechercher les aides financières pour couvrir les coûts de réalisation du projet.

Les mesures ayant été réalisées sont listées ci-dessous :

- remise à ciel ouvert de la source (suppression de l'abreuvoir en béton),
- création d'un plan d'eau à fond graveleux étanchéifié (faible profondeur/respect des normes du bpa),
- éclaircissement ponctuel de la ripisylve le long du ruisseau,
- plantation d'arbres fruitiers (pommier sauvage *Malus sylvestris* et poirier sauvage *Pyrus communis*),
- plantation d'une bande fleurie,
- confection de tas de pierres et tas de bois et branches,
- pose de nichoirs à passereaux dans la haie,
- pose d'une barrière.

Au nom de la commune, je tiens ici à remercier Jean-Claude Gerber de Pro Natura pour son excellente collaboration et ses conseils, Cindy Marchand et André Gyger, responsable de la voirie, pour leurs initiatives, ainsi que l'entreprise Buchser pour les travaux.

Bernard Leuenberger,
Conseiller municipal en charge
du dicastère « Environnement
et travaux publics »



SÉCURITÉ

Présence de la Police cantonale à Court

Courant 2022, la Police cantonale a informé la commune de son souhait de mettre en place, à intervalles réguliers, un poste de police mobile à Court, dans le but d'offrir un service de proximité aux habitant·e·s de la région.

Après discussions, il a été décidé d'accueillir ce poste sur une partie de la place située devant le centre communal (rue de la Vallée 19). À noter que cette présence policière est opérationnelle depuis le mois d'avril 2023.

Fabien Müller, Conseiller municipal
en charge du dicastère
« Sécurité et hygiène »

PRÉSENCES À COURT :

Mardis, de 15 à 17 heures :

27 juin 2023
25 juillet 2023
22 août 2023
19 septembre 2023



Source : Police cantonale

Prochaine Assemblée municipale

Quand ? Lundi 19 juin 2023, à 20 heures

Où ? Centre communal (grande salle)

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver les comptes municipaux de l'exercice 2022
2. Discuter et approuver le nouveau règlement d'assainissement annulant et remplaçant le règlement d'assainissement du 18 décembre 2018 et son règlement tarifaire du 18 décembre 2008
3. Discuter et approuver la création d'un poste d'apprenti-e au sein de l'administration municipale et les dépenses y relatives
4. Communications du Conseil municipal
5. Divers

30 jours avant l'Assemblée municipale, les comptes 2022 (point 1) et le projet de nouveau règlement d'assainissement (point 2) sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

INFRASTRUCTURES

Rénovation de la halle de gymnastique

Depuis le précédent article paru dans le dernier numéro du journal communal (en ligne sur le site internet de la commune: www.court.ch/administration/journal-communal), énormément de discussions ont été menées par le groupe de travail en charge du projet de rénovation de la halle de gymnastique, la commission et les architectes, avec pour seul but : finaliser le projet avant de pouvoir vous le présenter.

Les plans ont été modifiés plusieurs fois pour trouver les meilleures solutions possibles, l'objectif étant de prévoir tout ce qui est nécessaire dans le projet, tout en gardant à l'esprit qu'il faut rester simple et pratique.

En sachant que la halle de gymnastique est un « bâtiment digne de conservation » inscrit au recensement architectural du canton de Berne, nous avons collaboré avec le Service des monuments historiques. Dans ce contexte, certaines contraintes doivent être respectées.

Actuellement, nous nous attelons à tout mettre sur papier et à demander des offres aux différents corps de métier, ceci pour pouvoir chiffrer le projet le plus précisément possible. Dès que toutes ces informations seront en notre possession, nous organiserons une séance d'information destinée à toute la population du village.

Ce processus prend son temps mais nous voulons, par-dessus tout, éviter les mauvaises surprises. Pour rappel, le Conseil municipal s'est fixé pour objectif de réaliser les différents grands projets (dont la rénovation de la halle fait partie) sans augmenter la quotité d'impôt. Nous nous réjouissons à l'idée de pouvoir aller de l'avant et vous présenter très prochainement le fruit de toutes nos réflexions.

Frédéric Hêche

Conseiller municipal en charge
du dicastère « Infrastructures et durabilité »



Des nouvelles du chauffage à distance



En date du 28 novembre 2022, une séance de présentation de l'avant-projet a été organisée à la halle de gymnastique, avec la participation de notre bureau d'ingénieurs Masai Conseils SA. Les propriétaires concernés ont pu prendre connaissance des résultats de cet avant-projet. Nous les remercions pour leur intérêt.

Lors de cette séance, les propriétaires ont pu poser toutes leurs questions à Séverine Scalia Giraud, ingénieure responsable. La liste des questions et des réponses a d'ailleurs été publiée sur le site internet de la commune (www.court.ch/construire/chauffage-a-distance).

Depuis cette séance d'information et eu égard aux attentes d'une grande partie des propriétaires, les démarches n'ont pas cessé :

- Il a d'abord été question de savoir sous quelle forme juridique le projet se poursuivrait (constitution d'une société anonyme, d'une société simple, d'une coopérative, etc. ?). C'est l'option « SA » qui a été retenue.
- La collaboration avec la Bourgeoisie de Court a également été au cœur de nos réflexions. Il s'agissait de prévoir un partenariat solide entre nos deux communes. Bourgeoisie et Municipalité ont accepté de se lancer dans le projet.
- Dans le même temps, les aspects liés au financement nous ont également occupés. Nous nous sommes approchés de plusieurs instituts bancaires et d'une assurance, pour connaître notre marge de manœuvre et les possibilités d'emprunts. Nous avons également sollicité la société Innergia (voir présentation adjacente), avec laquelle nous avons décidé de collaborer plus étroitement.
- Les propriétaires du secteur prioritaire (centre du village) ont été invités à nous faire part de leur engagement à se raccorder au réseau. Les réponses ont été analysées et permettent de conclure que le projet est réalisable. Certains propriétaires seront relancés prochainement, dans le but d'obtenir le plus grand nombre de raccordements. En effet, plus il y a de bâtiments raccordés, moins le prix de la chaleur est élevé.

- Finalement, il a été décidé que la future chaufferie serait installée dans l'ancienne scierie, bâtiment propriété de la Bourgeoisie de Court.



Entrée en jeu d'un nouveau partenaire : Innergia

La Municipalité et la Bourgeoisie de Court s'engagent dans la transition énergétique et ont signé dernièrement un accord avec la société Innergia.

Les communes suisses font face à de grands défis en matière d'énergie : dans un contexte incertain, elles doivent assurer leur approvisionnement et limiter leurs coûts, tout en investissant dans des infrastructures qui permettront la neutralité carbone inscrite dans les objectifs de la Confédération. Elles font également face à la difficulté de concilier ces objectifs tout en conservant la maîtrise et l'indépendance de leurs décisions.

Dans cette optique, la Municipalité et la Bourgeoisie de Court ont pris la

décision de signer une convention de collaboration avec la société Innergia.

Avec Innergia, Court bénéficiera d'un accompagnement tenant compte des spécificités locales, d'une expertise technique neutre pour tirer parti de toutes les sources d'énergie disponibles sur le territoire communal, et d'une solution qui favorise les prestataires locaux. De l'état des lieux à l'exploitation, en passant par la planification énergétique, Innergia assiste les communes à chaque étape et sur le long terme, en toute indépendance et transparence.

Dès lors, cet accord permettra à Innergia de proposer une feuille de route avec un mix énergétique planifié pour atteindre l'indépendance énergétique et la neutralité carbone locales.

De plus, Innergia propose un financement global des infrastructures et investissements déployés sur le territoire communal par les caisses de pension et investisseurs institutionnels suisses, sans impact sur l'endettement communal.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS :

www.innergia.swiss

INNERGIA
La transition maîtrisée

Frédéric Hêche
Conseiller municipal en charge du
dicastère « Infrastructures et durabilité »

Constitution du syndicat de chemin de Graiteray

Après bien des années de discussion, une solution a été trouvée pour l'entretien du chemin de Graiteray. Le tronçon concerné part de la route de la Binz et va jusqu'à l'entrée dans la forêt sur le territoire communal de Moutier. Ce chemin, bien que passant sur des parcelles privées, est emprunté par le public, raison pour laquelle la Municipalité de Court a décidé de prendre le lead dans ce dossier, en partenariat avec la Municipalité de Moutier, ainsi que les Bourgeoisies de Court et Moutier.

Pour rappel, les citoyennes et citoyens de Court ont voté un crédit d'engagement, en Assemblée municipale, pour assurer le financement des travaux de remise en état du chemin de Graiteray. La Confédération et le canton ont subventionné ces travaux à hauteur de 33 % chacun. Les sommes d'argent engagées par la Municipalité de Court (crédit d'engagement) seront remboursées par les propriétaires selon un planing établi.

Durant l'été 2022, le projet de constitution du syndicat de chemin de Graiteray a fait l'objet d'une publication officielle. Aucune opposition n'a été formée, ce qui a permis d'aller de l'avant. L'assemblée constitutive des propriétaires a pu avoir lieu le 2 novembre 2022. La création du syndicat a été sou-

tenu à l'unanimité. Le canton a officiellement approuvé ce syndicat le 7 mars 2023.

Le comité du syndicat, nommé par l'assemblée des propriétaires, est composé des personnes suivantes :

- Bernard Leuenberger, président,
- Danick Gerber, vice-président,
- Monique Horisberger, secrétaire-caissière,
- Raoul Bilat, membre,
- Bernhard Schranz, membre,
- Fabian Schwab, membre.

Il est précisé que ce syndicat est une entité indépendante de la commune. Nous lui souhaitons bon vent.

*Bernard Leuenberger,
Conseiller municipal en charge du dicastère
« Environnement et travaux publics »*



Sur conseil du canton de Berne et suite aux réflexions menées, seul un « syndicat de chemin » s'est avéré susceptible d'offrir une solution viable à long terme.

TRAVAUX PUBLICS

Nouvelle balayeuse intercommunale

Les communes de Saicourt, Sorvilier, Valbirse et Court se sont unies pour acquérir une nouvelle balayeuse qui a été mise en service en mars 2023.

Sorvilier, Valbirse et Court partageaient déjà une balayeuse mais celle-ci accusait le poids des ans. Son remplacement a donc été discuté et planifié l'année passée et c'est tout naturellement que le partenariat intercommunal, qui a fait ses preuves, a été reconduit. Il a même été étendu à la commune de Saicourt.

Après avoir essayé plusieurs modèles, le choix s'est porté sur la balayeuse « Boschung Urban Sweeper S2 » dans

sa version thermique. Ce modèle a notamment été plébiscité pour sa maniabilité, sa facilité d'utilisation et la visibilité offertes.

Des modèles électriques ont aussi été testés mais ils ont été écartés pour des raisons de coûts, d'autonomie et de puissance électrique dans certains hangars de voiries.

Le montant de l'investissement se monte à CHF 155'240.95. Il est ventilé entre les partenaires selon la clé de répartition suivante : 10 % pour chaque commune, le solde étant réparti en fonction du nombre d'habitants.

Le véhicule sera utilisé par chaque commune selon un plan préétabli mais la bonne collaboration entre les voiries permettra de jouir d'une certaine souplesse en cas de besoin.

En ma qualité de responsable des travaux publics, je ne peux que me réjouir de cette très bonne collaboration entre communes.

*Bernard Leuenberger, Conseiller municipal en charge du dicastère
« Environnement et travaux publics »*



DÉCHETS

Halte aux déchets sauvages

À plusieurs reprises cette année, il a malheureusement été constaté que des sacs-poubelle étaient déposés au bord des conteneurs semi-enterrés (« Moloks »).



Nous voulons ici rappeler à tout le monde que cette pratique est interdite. Il est obligatoire de mettre les sacs-poubelle dans les Moloks. Si un de ces derniers est plein, d'autres sont disponibles dans le village pour y déposer vos sacs-poubelle.

L'ouverture des sacs posés hors des conteneurs semi-enterrés pourrait s'avérer nécessaire pour retrouver leurs propriétaires qui s'exposent à des amendes.

Nous vous remercions pour le respect des règles mises en place par la commune et pour votre bon sens.

Fabien Müller, Conseiller municipal en charge du dicastère « Sécurité et hygiène »



L'école à journée continue: une prestation communale au service des familles



L'école à journée continue (EJC) du Bas de la Vallée a vu le jour en 2010 suite à l'obligation cantonale, pour les communes, de développer ces structures parascolaires dès le moment où le besoin pour dix enfants était vérifié. C'est donc la 13^e année d'exploitation qui débutera en août prochain.

Si, dans ses débuts, l'EJC a éprouvé quelques peines à faire sa place dans le paysage communal, l'évolution importante de cette structure et l'augmentation significative des effectifs démontrent que ce service répond à un réel besoin de la société actuelle.

La création du site de Court en août 2017 est également le témoin que notre commune n'échappe pas à la règle. Ici aussi, l'augmentation des inscriptions est la preuve, en quelques années, que l'EJC a bel et bien sa raison d'être. En 2017, l'EJC de Court comptait 29 enfants inscrits contre une cinquantaine six années plus tard.

QU'EST-CE QUE L'EJC OFFRE AUX FAMILLES ?

Un accueil parascolaire facultatif mais payant, qui leur permet de mieux concilier vie professionnelle et familiale. Les parents ont la possibilité d'inscrire leurs enfants du lundi au vendredi de 6.30

à 18 heures, en dehors des heures d'enseignement.

Durant leur journée à l'EJC, le quotidien des élèves de 1H à 11H est ponctué par divers moments. Les familles ont le choix d'inscrire leurs enfants à cinq modules par jour en fonction de leurs besoins. Le module du matin, de 6.30 à 8.15 heures, permet à l'enfant de débuter sa journée dans le groupe, en profitant d'un petit déjeuner lui permettant de prendre les forces nécessaires pour affronter sa journée d'école. De 11.45 à 13.30 heures, après la matinée d'école, retour à l'EJC pour un temps de pause autour d'un repas où la convivialité est mise au centre des préoccupations. Dans l'après-midi, les parents auront enfin la possibilité d'inscrire leurs enfants encore à trois modules distincts: de 13.30 à 15 heures, de 15 à 16.30 heures et le dernier de 16.30 à

18 heures. Ces modules seront faits d'activités diverses et variées visant à soutenir le développement harmonieux des enfants et à favoriser leur épanouissement. Ils auront également l'occasion de participer aux devoirs surveillés.

Afin que ces journées s'écoulent sereinement, l'équipe éducative accompagne avec un œil attentif cette petite équipe. Erika, Sandra, Frédérique et Fabienne sont les gardiennes du bon fonctionnement de cette structure. Merci à elles et en particulier à l'équipe dirigeante composée de Djamila Bartolomé (directrice) Laurence Nyffeler (secrétaire) et Caroline Gyger (vice-directrice).

André Steiner, Conseiller municipal en charge du dicastère « Écoles et jeunesse »



REVOS, une aide adaptée à chaque enfant

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le projet REVOS a permis d'adopter les bases légales pour que la responsabilité de la scolarisation spécialisée soit transférée de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration à la Direction de l'instruction publique et de la culture. L'ensemble de l'offre éducative du canton est ainsi regroupé au sein d'une seule Direction.

Ce n'est désormais plus aux parents de chercher une place dans une école spécialisée, mais au canton. Par ailleurs, le projet REVOS a permis d'ancrer dans la loi l'encouragement des élèves ayant des talents sportifs ou artistiques particuliers.

Grâce à REVOS, les enfants en âge de

scolarité peuvent bénéficier d'aide ponctuelle ou hebdomadaire dans un groupe de soutien, mais aussi d'un enseignement spécialisé et bien plus individualisé, tout en restant intégré à leur classe. Quand les besoins spécifiques dépassent l'offre de l'école ordinaire, l'institution spécialisée (par exemple Alter Ecole à Tavannes) prend le relais pour assurer un développement, un cursus scolaire le plus complet possible et une prise en charge globale.

Combiner les exigences élevées du sport de compétition ou un grand engagement dans un domaine artistique avec la formation n'est généralement possible qu'avec des offres de forma-



tion adaptées. Pour soutenir les talents dans les domaines du sport, de la musique, de la danse, des arts visuels et des autres domaines artistiques (par exemple: acrobatie, comédie musicale, théâtre), le canton de Berne a mis à disposition une plateforme internet: www.talentbernois.ch.

André Steiner, Conseiller municipal en charge du dicastère « Écoles et jeunesse »

Nouveau cheminement réservé à la mobilité douce



Plusieurs projets importants pour la Municipalité de Court se profilent ces prochaines années. Les travaux du plan d'aménagement des eaux de la Birse ont débuté tout dernièrement et se poursuivront

sur plusieurs années. Ces aménagements ont pour objectifs de revitaliser le cours d'eau et de protéger les bâtiments et les infrastructures contre les crues de la Birse.

Le projet de réaménagement de la gare, porté par les CFF, est également sur les rails. Les travaux devraient débuter à l'horizon 2026 selon la planification intentionnelle actuelle. Ce réaménagement prévoit notamment la création d'un nouveau passage inférieur pour la mobilité douce, permettant ainsi d'accéder aux quais et de relier les parties au nord et au sud de la gare.

Dans ce contexte de grands chamboulements et projets dans le secteur de la gare et le long de la Birse, la Municipalité de Court entend saisir l'opportunité d'améliorer ses liaisons de mobilité douce au regard des nouvelles conditions cadres qui se présentent à elle.

Le nouveau passage inférieur de la gare offre de nouvelles perspectives pour permettre de relier en mobilité douce la

gare avec la zone industrielle de Chaluet. Les travaux prévus le long de la Birse permettent d'envisager des synergies importantes en termes de travaux et de coûts pour la réalisation d'un nouveau cheminement de mobilité douce entre la Birse et les voies ferroviaires.

Le projet de nouveau cheminement de mobilité douce prévoit la réalisation d'une nouvelle piste mixte (piétons/vélos) qui débiterait au chemin de la Scierie, assurant ainsi la connexion avec le chemin de Savaronne et la route cantonale. Le cheminement, d'une largeur de 2.50 mètres permettant le croisement de deux vélos, se poursuivrait ensuite direction est pour se raccorder au débouché du nouveau passage inférieur de la gare. De ce point stratégique, le nouvel itinéraire se poursuivrait le long du cours d'eau et des voies ferroviaires jusqu'au resserrement et croisement de ces derniers. À cet emplacement, une nouvelle passerelle serait nécessaire pour rejoindre le secteur de la station d'épuration et le trottoir existant à l'approche de la zone industrielle de Chaluet. Précisons que ce cheminement favoriserait l'extension future de la zone d'activités, puisqu'une liaison mobilité douce constitue l'un des critères prioritaires pour une zone d'activités d'intérêt régional.

En complément aux avantages majeurs qu'offre ce nouvel itinéraire pour les déplacements nécessaires des habitants et pendulaires, un ou deux accès à la Birse sont envisagés afin d'apporter un aspect détente et agrément au cheminement.

Parmi les contraintes et exigences, le projet devra préserver l'espace réservé aux eaux et les fonctions naturelles et biologiques du cours d'eau. Nous sommes certains que ce nouvel itinéraire permettra une belle mise en valeur des travaux de revitalisation engagés sur la Birse.

C'est le bureau GVH-BP SA, partenaire des bureaux GVH et Buchs et Plumey SA, qui est en charge d'accompagner notre commune dans la réussite de ce projet. Ce bureau, aux compétences pluridisciplinaires, est spécialisé dans les domaines du génie civil, de la mobilité, de l'aménagement du territoire et des ouvrages d'art.

Nous reviendrons dans un prochain numéro pour vous présenter plus en détails ce bureau et les personnes avec lesquelles nous travaillons.

Jacques Frei, Conseiller municipal en charge du dicastère « Urbanisme et mobilité »



COHÉSION SOCIALE

Symbole commémoratif



En collaboration avec les 337 communes bernoises, les instances scolaires, les organisations religieuses et en concertation avec les personnes concernées, ainsi que les victimes, le canton de Berne revient sur une page de l'histoire suisse qui a vu la mise en place de mesures de coer-

cition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux. Le projet du « Symbole commémoratif bernois » aborde un chapitre douloureux du passé (XIX^e et XX^e siècles) de la Suisse.

Aujourd'hui, celles et ceux qui ont été placé-e-s dans des foyers ou des maisons de placement alors qu'elles et ils n'étaient encore que des enfants, notamment des enfants de gens du voyage, ainsi que les victimes d'internement administratif, de traitements psychiatriques, de stérilisation forcée ou d'adoption forcée sont encore plus de 2000 à habiter dans le canton de Berne. Des dizaines de milliers de personnes sont déjà décédées. Les personnes concernées n'ont pas toutes subi d'abominables souffrances et injustices, mais gardent un

traumatisme durable. Le sentiment d'abandon, la solitude ou la détresse que peut ressentir un enfant est à même de provoquer des répercussions terribles sur sa vie.

Des affiches thématiques seront exposées dans le bâtiment communal et une plaque commémorative sera placée à Virelore. Le 25 mai 2023 marque le début des différentes commémorations dans le canton.

Anne Freudiger, Conseillère municipale en charge du dicastère « Cohésion sociale et culture »

Symbole commémoratif



Enfants placés

Jubilé de la fête du village



Cette année est marquée par un jubilé de la fête du village de Court. En effet, depuis 50 ans, les Courtisannes et les Courtisans, ainsi que de nombreux externes, peuvent passer des moments conviviaux dans le centre historique. Selon quelques archives, il semblerait que des prémices aient eu lieu à la halle de gymnastique en 1973 et, par la suite, dans le quartier de la Valle. Certainement que les « Anciens » se souviennent et qu'il y aurait matière à débat ou à ressasser nombre de souvenirs épiques...

Le comité, constitué par un membre de chaque société sportive ainsi que de quelques bénévoles, vous concocte une édition sous les feux des projecteurs, avec comme thème « Hollywood » !

Vous trouverez donc dans chaque guinguette un clin d'œil à un film célèbre.

Pour ce 50^e anniversaire, la programmation musicale vous fera chanter et danser du vendredi au dimanche. Le clou du spectacle sera le concert de « ABBA » (presque encore mieux que les vrais) le samedi. Édition spéciale oblige, il y aura également de la musique jusqu'à 23 heures sur la scène le dimanche.

Comme l'année dernière, vous aurez la possibilité d'acheter le T-Shirt de collection que vous pourrez faire tamponner dans les différentes guinguettes où vous passerez. À noter que de la vaisselle réutilisable et consignée sera utilisée durant toutes les festivités.

Venez nombreux passer un peu de temps dans les guinguettes ou les bars et ainsi soutenir les sociétés locales, ressentir quelques émotions fortes sur le manège « Tagada » et, oui, les autos tamponneuses font leur retour, ainsi que le carrousel, les trampolines et le tire-pipe.



Réservez donc votre weekend du 23, 24 et 25 juin (et peut-être votre lundi) !

Anne Freudiger
Conseillère municipale en charge du dicastère « Cohésion sociale et culture »

Ludmilla Beeler
Présidente du Comité de la fête du village

AGENDA

Agenda local 2023

19 juin	Assemblée municipale
23-24-25 juin	Fête du village
24 juin	Course pour enfants du VTT Montoz (pumptrack)
24 juin	Marché artisanal – marcheartisanalcourt.ch
3 juillet	Séance d'information sur deux projets distincts (rénovation de la halle de gymnastique / piste de mobilité douce)
6 juillet	Fête de l'école
29 juillet	Marché artisanal
1 ^{er} août	Brunch à la ferme des Rompeux
1 ^{er} août	Fête nationale à la patinoire (CP Court)
26 août – 3 sep.	Estivales musicales
26 août	Marché artisanal
12 septembre	Sortie des aîné·e·s
30 septembre	Marché artisanal
28 octobre	Vente de la paroisse réformée
28 octobre	Marché artisanal
25 novembre	Marché artisanal
26 novembre	Brunch de la FSG Court
1 ^{er} – 3 déc.	Open d'échecs du Jura (Club d'échecs de Court)
4 décembre	Assemblée municipale

Plus de détails sur www.court.ch

ÉCONOMIE

Poissonnier itinérant

Depuis le 28 mars 2023, Michaël Terrier fait halte à Court avec sa poissonnerie itinérante : Saveurs Poissons Frais Jura. Son offre de qualité saura réjouir les amoureuses et les amoureux de poissons.

Vous pouvez le retrouver **tous les mardis matins, de 9 à 10 heures, devant le Jardin Centre.**

Bienvenue à Court !

Pour de plus amples informations :
www.saveurs-poissons.ch

